

Le **trois novembre deux mille vingt-cinq, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 octobre 2025

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Nicolas JACHIET, M Vincent NAVARRE, M Denis GRENET, M Jean-Pierre SIMON, Mme Agnès BEAUDRU, M Guillaume EDOUARD

Absent excusé : Mme Céline LECOMPTE ayant donné pouvoir à M Guillaume EDOUARD
M Mathieu GOUJON
Mme Carole JULIEN
M Cédric ROBERT

Secrétaire de séance : M Guillaume EDOUARD

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025.
2. Dématérialisation et télétransmission des actes en Préfecture : @CTES (Aide au Contrôle de légaliTé dématÉrialiSé)
3. CDG 76 : contrat groupe d'assurance statutaire – Mise en concurrence – Mandat
4. Chemin rural n°9 – La Mare Héberge
5. Frais de scolarité SIVOSS Saint Antoine la Forêt - année scolaire 2025-2026
6. Salle polyvalente : Remplacement du lave-vaisselle
7. Subventions 2025 aux associations
8. Fin d'année :
 - Ramassage des feuilles
 - Bulletin municipal
 - Pour les aînés :
 - Colis des aînés
 - Repas des aînés avec animation
 - Pour les élèves de l'école :
 - Livres offerts aux enfants de l'école
 - Spectacle de Noël
 - Décoration du village
 - Sapins de Noël
 - Décorations
9. Ecole : demande d'achat d'un ordinateur portable
10. Informations diverses
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Dématérialisation et télétransmission des actes en Préfecture : @ctes Aide au Contrôle de légaliTé dématÉrialiSé)

Mise en œuvre de la télétransmission
et des gestionnaires de certificats au sein de la Commune de Les Trois-Pierres

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code

général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la Commune de Les Trois-Pierres souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, le Département de Seine-Maritime avec la plateforme DEMAT76 a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal

à l'unanimité des membres présents et représentés,

après en avoir délibéré par 11 voix pour 0 contre, 0 abstention :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Madame le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de du Département de Seine-Maritime DEMAT76 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Madame le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- donne son accord pour que Madame le Maire signe le contrat de souscription entre la commune de Les Trois-Pierres et la société Chambersign.

3. CDG76 : contrat groupe d'assurance statutaire – Mise en concurrence

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 non encore transposé dans le CGFP,

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

- Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de Les Trois-Pierres de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1^{er}: le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune de Les Trois-Pierres des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

4. Chemin Rural n° 9 – La Mare Héberge

Madame le Maire rappelle qu'à la précédente séance le conseil avait **émis** un accord de principe pour que M et Mme Maertens effectuent les travaux sur le CR n°9 du RD112 à l'entrée de leur gîte.

Le 17 septembre dernier , Madame le Maire a reçu un courrier de M et Mme Maertens précisant le la nature des travaux envisagés correspondant au devis transmis et la prise en charge à 100 %.

Le conseil rappelle qu'une convention devra être signée par les pétitionnaires. Madame le Maire invite les membres du conseil à travailler sur la rédaction de la convention lors d'une prochaine réunion de commission.

5. Frais de scolarité SIVOSS Saint Antoine la Forêt

Mme le Maire rappelle que suivant la convention du 12 octobre 2000, le conseil municipal doit fixer la participation financière du SIVOSS de Saint Antoine la Forêt aux frais de scolarité des enfants de Mélamare scolarisés à l'école des Trois Pierres.

Après discussion et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe la participation financière pour les frais de scolarité à 135 € par enfant et par trimestre pour l'année scolaire 2025-2026**

6. Salle polyvalente : Remplacement du lave-vaisselle

Madame le Maire laisse la parole à Madame Legros, adjointe au Maire.

Madame Legros explique que le lave-vaisselle de la salle polyvalente installé en 2014 fuit beaucoup et n'est plus efficace. Plusieurs pièces sont à changer mais celles-ci n'existent plus. Il serait donc souhaitable d'acheter un nouvel équipement.

Après consultation de différents fournisseurs, Madame Legros propose le devis de la Société LANEF pour 4997,75 € TTC. Ce lave-vaisselle intègre le chargeur de produits de lavage et rinçage et est plus performant que l'ancien.

Après discussion et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **accepte** le devis de la société LANEF pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente pour un montant de 4997.75 € TTC
- **précise** que cette dépense sera comptabilisée en investissement : Opération 096 Acquisition matériel, mobilier

7. Subventions aux associations

Madame le Maire propose de verser des subventions aux associations pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

- **Accepte** le versement des subventions aux associations ci-dessous :

Noms	Année 2025
Coopérative scolaire	880 € (10 € /élève)
Amicale des musiciens Gruchet le Valasse	600 €
Ass. La Fraternelle Saint-Romain-de-Colbosc	100 €
Ass. Les Amis des Résidents Saint-Romain-de-Colbosc	100 €
Ass. La Hêtraie	100 €
Ass. Les Pierres qui Roulent	600 €
Ass. Les 3 D	600 €
Ass. Loisir et Passion	600 €
GACSR	100 €
SPA Le Havre	75 €
Secours Catholique Saint-Romain-de-Colbosc	75 €
TOTAL	3830 €

8. Fin d'année

Bulletin Communal

Madame le Maire présente le devis de la société AUTRECOM pour la mise en page et l'impression du bulletin communal de cette fin d'année.

Après discussion le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** de passer la commande auprès d'Autrecom pour un montant de 1124.40 € TTC
- **Propose** l'insertion d'encarts publicitaires pour un montant de 72 € / encart

Colis de Noël et repas des aînés

Les aînés de la commune sont invités pour un repas avec animation et remise des colis de Noël le mercredi 3 décembre 2025 à la salle polyvalente.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **confirme** l'organisation du repas festif des aînés de la Commune (traiteur, animation musicale, service)
- **Invite** les aînés de la Commune (à partir de 66 ans) et leur conjoint (avec participation de 25 € / conjoint de moins de 66 ans).
- **Accepte** la commande des colis de Noël auprès de EYMET Village (Colis simple 21.72 € TTC et colis duo 28.89 € TTC)

Noël - Ecole

Livres de Noël

Comme chaque année il est proposé d'offrir un livre à l'occasion de Noël aux élèves de l'école ainsi qu'un spectacle.

Après discussion le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** d'offrir un livre par élève (budget prévu 10 €/élève), les enseignantes se chargeant de la commande selon les âges des enfants.
- **Programme** le spectacle de Noël le vendredi 12 décembre 2025 pour un montant de 980 €.

Décorations Fêtes de fin d'année

Il est proposé de commander les sapins de Noël comme chaque année et des décos rétroréfléchissantes.

Après discussion le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** de commander les sapins auprès de la société Three Sapins : 985.93 € TTC
- **Accepte** de commander les décos auprès de la Société Decolum Illuminations : 745.20 € TTC

9. Ecole : demande d'achat d'un ordinateur portable

L'école demande l'achat d'un ordinateur portable pour la classe de maternelle et son enseignante. Le conseil municipal rejette cette demande car l'ensemble de l'école dispose d'ordinateurs récents.

10. Informations diverses

- Madame le Maire informe que
 - La Société IDEAME a déposé un permis d'aménagement modificatif pour les parcelles Rue du Village
 - L'abribus vétuste du Bois Rosé a été démonté par la CU Le Havre Seine Métropole. Madame le Maire insiste pour qu'il soit remplacé car des collégiens l'utilisent régulièrement.

- Le personnel communal suivra la formation PSC (Premiers Secours Citoyen) en février 2026
- Monsieur Jachiet rapporte les conférences avec la CU Le Havre Seine Métropole auxquelles il a participé.

11. Questions diverses

La chambre Telecom située sur le parking de l'église s'enfonce toujours. Ce dommage déjà signalé par la mairie en octobre 2023 a été relancé auprès de l'opérateur Orange.

Dates à retenir :

- Préparation des décos de Noël en mairie : lundi 17 novembre 2025 à 20 h 30
- Installation des sapins dans le village : samedi 29 novembre 2025 RDV à partir de 8 h 30 en mairie
- Repas des aînés : mercredi 3 décembre 2025
- Séance du conseil municipal : lundi 15 décembre 2025 à 20 h 30
- Cérémonie des Vœux 2026 : vendredi 9 janvier 2026 à 18 h 30 à la salle polyvalente

BEAUDRU Agnès	
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
GOUJON Mathieu	Excusé
GRENET Denis	
JACHIET Nicolas	
JULIEN Carole	Excusée
LECOMPTE Céline	Pouvoir à M Guillaume EDOUARD
LEGROS Sophie	

NAVARRÉ Vincent	
ROBERT Cédric	Excusé
SIMON Jean-Pierre	